

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| réclamation | : contact@mupras.com |
| mise en charge | : pec@mupras.com |
| adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

S : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MD - 31884 20/08/08

Déclaration de Maladie : N° P19- 0013508

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7297Société : R.A.M. Actif Pensionné(e) AutreNom & Prénom : OUADI A. Date de naissance : 17-03-67Adresse : 18 FOREST PARK VILLE VERTETél. : 0661335681 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 10/02/2011Nom et prénom du malade : EL BASSRAoui H.M.D. Age : 1981Lien de parenté : Lui-même Conjoint EnfantNature de la maladie : algie polyclinique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/02/20	CS + Fev		250 150 <u>400</u>	DR YAMINE Hôpital Sécoya 10/02/2020

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE ANATOMIE PATHOLOGIQUE DR. LIAISSEZ-ES-MAIS 227, Rue Hassan II - Casablanca 05 22 22 21 33 - Casablanca	21/02/2020	1222	255,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'O

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'

Docteur Leïla YAMINE

Spécialiste

- Gynécologie - Obstétrique
- Stérilité du couple
- Echographie et Sénologie
- Colposcopie et Coeliochirurgie
- Mécanique et Techniques Obstétricales

Ancienne Assistante Spécialiste des Hôpitaux de France

الدكتورة ليلا يمين

اختصاصية

- الولادة
- أمراض النساء
- العقم
- أمراض الثدي

خريجة جامعة تور بفرنسا

Casablanca, le

17/09/20

الدار البيضاء، في

14^e arrondissement
Boulevard de l'Indépendance

LABORATOIRE ANALYSES
MÉDICALES MANDARINA
679, boulevard Al Qods 20460 - Casablanca
Tél.: 0522 52 83 88 - Fax.: 0522 21 92 41

D.YAMINE 1^e
Gynécologue
Fès Rd 2 Mars
Casablanca
Maroc



LABORATOIRE MOSTAFA EL MAANI

Anatomie Pathologique - Cytopathologie
Examens Extemporanés - Immunomarquage



Dr. Ali LEMSEFFER

Casablanca, le 11/02/2020

NOTE D'HONORAIRES

Facture N° : 20/466

M^{me} - M^r El BASRAOUI Houd

Veuillez trouver la note d'honoraire concernant les analyses médicales d'examens Histo-Cytopathologiques faits au laboratoire et demandées par Dr. Y. AMIN Réf. Anapath. 20.B168

Le montant s'élève à 250,- Dh.

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Dua cent quarante DH

LABORATOIRE MOSTAFA EL MAANI
ANATOMIE PATHOLOGIQUE
Dr. LEMSEFFER A.I.F.
227, Rue Mostafa El Maani
Tél: 05.22.20.21.33/91 Fax : 05.22.20.21.91 Patente N° : 34301344 I.F : 41901344
ICE : 001676430000082 E-mail : laboratoiremaani@gmail.com

227, Rue Mostafa El Maani - 20130 Casablanca -

Tél. : 05.22.20.21.33/91 Fax : 05.22.20.21.91 Patente N° : 34301344 I.F : 41901344

ICE : 001676430000082

E-mail : laboratoiremaani@gmail.com



مختبر منظرونا للتحاليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biogiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biogiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Casablanca le 17 février 2020

Madame EL BASRAOUI HIND

FACTURE N°	117970
------------	--------

Analyses :

Bhcg plasmatique quantitatif -----	B	250	Total : B 250
------------------------------------	---	-----	---------------

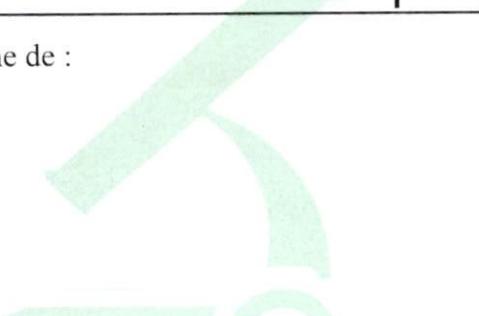
Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER	360,00 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Trois Cent Soixante Dirhams



LABORATOIRE
MANDARONA
D'ANALYSES
MEDICALES
679, Bd El Qods
Casablanca
Tél.: 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS - 0117940000 3121000 0444217



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biogiste
Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biogiste
Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 17/02/20

Prélèvement effectué à 12:41

Edition du : 17/02/20

Madame EL BASRAOUI HIND

Docteur LEILA YAMINE

Réf. : 20B1113

Compte Rendu d'Analyses

HORMONOLOGIE

Normales Antériorités

Date des dernières règles ----- : /

BETA HCG PLASMATIQUE ----- : 0,15 mUI/ml
(Tech.Chimiluminescence Roche)

TAUX MOYENS SERIQUES

Evolution durant la grossesse mUI/ml

1 ère semaine	:	5	-	50
2 ème semaine	:	40	-	1 000
3 ème semaine	:	100	-	5 000
4 ème semaine	:	600	-	10 000
5-6 ème semaine	:	1 500	-	100 000
7-8 ème semaine	:	16 000	-	200 000
2 - 3 ème mois	:	12 000	-	300 000
2 ème trimestre	:	24 000	-	55 000
3 ème trimestre	:	6 000	-	48 000

LABORATOIRE MANDARONA
 D'ANALYSES MEDICALES
 679 Bd El Qods 20460 Ain Chock Casablanca
 Tel: 0522 52 83 88 - Fax: 0522 21 92 41